

**Critères fédéraux de sélection pour le
Championnat d'Europe Cadet
(25-28 novembre 2022 – Valetta - Malte)**

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

Le Championnat d'Europe Cadet 2022 (CEC) de Taekwondo se déroulera du 25 au 28 novembre 2022.

1.2 Lieu

Valetta (Malte)
(lieu exact à confirmer)

1.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CEC sont les suivantes. Le taekwondoin¹ doit être :

- de nationalité belge,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- en possession d'une licence GAL valide,
- porteur d'un diplôme de 1^{er} keup (rouge barrette noire) minimum,
- né en 2010 ou 2009 ou 2008.

1.4 Catégories de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

- Filles : -29, -33, -37, -41, -44, -47, -51, -55, -59, +59kg
- Garçons : -33, -37, -41, -45, -49, -53, -57, -61, -65, +65kg

1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Un seul taekwondoin par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

1.6 Dale limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoins sélectionnés est à déterminer. *(lors de la rédaction de ces critères, cette date n'est pas encore connue)*. Si cette date n'est pas compatible avec la fin de la période de sélection (voir 1.7), la Commission Nationale de Sélection (CNS) se réserve le droit de modifier la liste des opens sélectifs (voir 2.1)

1.7 Période de sélection

La période de sélection débute le 28/07/2022 et se clôture le 06/11/2022.

2. Les critères nationaux de sélection

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épiciène.

2.1 Les critères

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CEC 2022, le taekwondo belge doit satisfaire au minimum à une des conditions suivantes :

- a) Avoir remporté un quart de finale (top 8) lors du Championnat du Monde Cadet 2022, avec au minimum 2 combats gagnés.

Remarques :

- Le taekwondo qui a rempli ce critère « a » est automatiquement sélectionné pour le CEC 2022.
- b) Avoir remporté au moins une médaille d'argent et une médaille de bronze lors des tournois de sélection suivants :
 - Open de Pologne G2 (09-11/09/2022),
 - Open d'Albanie G2 (01-02/10/2022).
 - Open des Pays-Bas G2 (15-16/10/2022),
 - Open de Serbie G2 (29-30/10/2022),
 - Open de Roumanie « Dracula Open » (04-06/11/2022).

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les médailles doivent être remportées dans une même catégorie de poids.
- Le taekwondo sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- L'organisme des cadets est en croissance. Si un taekwondo sélectionné n'arrivait plus à tenir son poids afin de rester dans la catégorie où il s'est sélectionné, après analyse des chances de succès, à la demande de sa direction technique, ce taekwondo pourrait monter de catégorie à condition qu'il n'y ait personne de sélectionné dans la catégorie supérieure.
- Si certains tournois de sélection ne devaient pas accueillir les catégories « cadets » ou être annulés, la Commission Nationale de Sélection se réserve le droit de revoir les critères.

2.2 En cas d'égalité :

Si plusieurs taekwondos ont réalisé le critère de sélection « b », ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

Le taekwondo qui aura remporté la plus grande somme de points en trois participations aux opens de sélection, dans la catégorie concernée, sera sélectionné. Les points sont attribués sur base du tableau 2 ci-dessous :

Résultat	G2
1 ^{ère} place	20
2 ^{ème} place	12
3 ^{ème} place	7,2
5 ^{ème} place	4,32
9 ^{ème} place	3,02
17 ^{ème} place	2,12
33 ^{ème} place	1,48

65 ^{ème} place	1,04
-------------------------	------

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open G2

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.
- La commission nationale, sur base de l'analyse du dossier orienté sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoin non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure à condition que cette catégorie soit libre.

2.3 En cas de nouvelle égalité

En cas de nouvelle égalité, la commission nationale de sélection sélectionnera un taekwondoin sur base d'une analyse multifactorielle des dossiers en tenant compte (liste non exhaustive) :

- du nombre de combats gagnés,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- de l'âge du taekwondoin dans la catégorie,
- de l'âge biologique (maturation et croissance) du taekwondoin,
- ...

3. Remarque sur le tournoi de sélection directe 2022

L'ETU organise un tournoi de sélection directe pour le CEC - 2022 :

- Championnat d'Europe des clubs (22-26/08/2022).
Les médaillés d'or et argent (top2) seront automatiquement sélectionnés pour le CEC - 2022 indépendamment des critères nationaux de sélection (voir ci-dessus).

La fédération où est(sont) affilié(s) le(s) taekwondoin(s) belge(s) sélectionné(s) via ce type de tournoi se réserve le droit d'intervenir financièrement ou pas dans le déplacement.

Si deux taekwondoins remplissent les critères de sélection nationaux dans une même catégorie et que l'un d'eux a remporté une place de sélection via une sélection directe, les deux taekwondoins seront sectionnés.

4. Référence

En cas de litige sur la compréhension des critères de sélection, le texte rédigé en français est la référence.